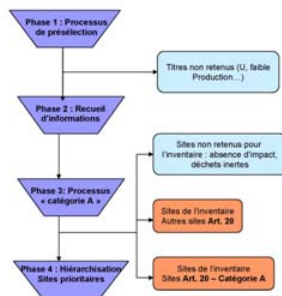


Programme 2010 : Inventaire des déchets miniers



Mesure Niton in situ



Tas revégétalisé, redécouvert à la faveur d'emprunt



Urbanisation des zones de dépôts



Erosion en pied



Tailings en fond de vallon

Inventaire des anciens dépôts miniers



Inventaire des anciens dépôts miniers

CONTEXTE DE REALISATION

Dans le cadre de la Directive européenne sur les Déchets de l'Industrie Extractive (DDIE), un inventaire français des anciens dépôts de déchets miniers pouvant présenter un impact environnemental ou géotechnique (au sens de l'article 20 de la DDIE) est en cours (2010-2011). Pour cet inventaire, confié à GEODERIS par le MEDDTL, il a été demandé en 2010 la participation du BRGM à ce recensement lancé à l'échelle française.

Le BRGM était déjà intervenu en 2009 pour GEODERIS dans le cadre d'opérations méthodologiques pilotes sur la DDIE, effectuées dans les régions Auvergne et Languedoc-Roussillon, et pour le test *in situ* des fiches de terrain élaborées pour la phase de recueil d'informations.

En plus du travail de terrain décrit ci-dessous, il a été également demandé un examen des pratiques européennes déjà existantes en terme de transcription, puis un examen critique de la méthode irlandaise, démarche la plus aboutie en 2010, afin d'optimiser le travail à venir en 2011 de hiérarchisation des divers zones de dépôts et l'élaboration de l'inventaire qui en découlera.

OBJECTIF

Il s'agissait de réaliser un inventaire des sites concernés par les déchets miniers dans les régions Auvergne, Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

PROGRAMME DE TRAVAUX

Une première présélection sur l'ensemble des titres miniers français a d'abord été faite, afin de cibler les titres miniers concernés par les déchets miniers.

Parmi les titres retenus, un certain nombre a déjà fait l'objet d'un audit de terrain des dépôts miniers, ou dispose déjà d'informations documentaires suffisantes, permettant d'envisager, sans acquisition de données complémentaires, le classement et la hiérarchisation des dépôts miniers, et au final leur mise éventuelle à l'inventaire.

Pour les autres titres présélectionnés, une phase de recueil d'informations sur le terrain est nécessaire. Elle est réalisée par un audit simplifié de terrain.

En 2010, 2 campagnes de terrain ont été menées :

- une campagne entre mars et mai sur les régions Auvergne et Languedoc (visant à finaliser les inventaires régionaux entrepris en 2009) qui a permis d'examiner 36 dossiers DDIE différents ;
- une campagne entre juillet et octobre sur les régions Aquitaine et Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui a permis d'examiner 44 dossiers DDIE différents.

Sur chacun des titres devant faire l'objet d'une telle investigation de terrain, un dossier préalable est fourni par GEODERIS, localisant des zones potentielles de dépôts. Sur le terrain sont inventoriés les zones de dépôts, les tas identifiables, les digues et les bassins. Pour chacun de ces objets, une fiche spécifique est renseignée et les contours sont géolocalisés. Des prélèvements de sols sont réalisés pour analyses éventuelles ultérieures en laboratoire. Des mesures de fluorescence X à l'aide d'un appareil portable de terrain (mesures qualitatives à semi quantitatives des teneurs de concentration de nombreux métaux dans les sols) ont été également effectuées sur environ 50 % des sites.

Pour la très grande majorité des dépôts, l'impact environnemental à l'issue de la phase terrain apparaît nul ou insignifiant. Environ 10 à 15 % des tas reconnus sembleraient avoir un impact environnemental significatif, quoique que d'intensité apparente jamais élevée et toujours limitée aux dépôts eux-mêmes et leurs abords immédiats.

PARTENAIRE

GIP-Géodéris

RESULTATS OBTENUS

Pour un quart environ des dossiers, il n'a pas été retrouvé de traces de dépôts résiduels miniers. 197 tas ou zones de dépôts diffus et un bassin ont été investigués et renseignés. 182 mesures in situ au Niton ont été réalisées. Les mesures Niton ont été contrôlées (calibrage par analyses de 24 échantillons sols au laboratoire BRGM) puis validées.